

Société historique, littéraire, artistique et scientifique du département du Cher. Mémoires de la Société historique, littéraire et scientifique du Cher. 1917.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici](#) pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

L'ÉGLISE D'ORÇAY

ET

SON MOBILIER HISTORIQUE

La commune d'Orçay, du canton de Salbris et de l'arrondissement de Romorantin (Loir-et-Cher), a son chef-lieu situé à un kilomètre du département du Cher. Elle était comprise dans les limites de la province du Berry. Laissée en dehors de la Généralité de Bourges, elle conserva néanmoins son ancien lien avec notre contrée jusqu'à la Révolution, en continuant à relever, pour partie, du bailliage de Mehun, et à dépendre, en tant que paroisse, de l'archidiaconé de Sologne et de l'archiprêtré de Vierzon, circonscriptions du diocèse de Bourges.

Elle possède une petite église très simple, où il n'existe pas de parties sculptées ni même moulurées. — Cet édifice, qui accuse les XI^e et XII^e siècles, se compose :

1^o D'une nef de 14 mètres de long sur 6^m 80 de large et de 8^m 65 de hauteur à la clé, éclairée par six fenêtres étroites (trois sur chaque face) en plein cintre. La porte d'entrée à l'occident est aussi en plein cintre, composée de deux demi-cercles en retraite l'un sur l'autre. La pierre de taille des ouvertures est appareillée en longs claveaux de grès de Vierzon.

Dix contreforts en pierre de même nature consolident cette nef qui n'a jamais été voûtée en maçonnerie; sa

partie supérieure est fermée par une charpente portant un lambris de bois en plein cintre ;

2° D'un chœur de 7 mètres de long sur 5^m50 de large et 7^m95 de hauteur, voûté aussi en berceau plein cintre, en charpente lambrissée comme celle de la nef ; il est éclairé par quatre fenêtres semblables à celles de la nef et butté par deux contreforts (un de chaque côté). Un mur de 0^m80 d'épaisseur séparait le chœur de la nef ; il était percé d'une baie voûtée en plein cintre de 2^m60 de large sur 4 mètres à la clé. Des réparations exécutées en 1875 ont élargi la baie ; l'arc nouveau est en pierre calcaire et de forme plein cintre, de 4^m80 d'ouverture sur 7 mètres sous clé ;

3° D'un sanctuaire rectangulaire, qui fait suite au chœur, de même section et construit comme ce dernier ; il est éclairé par cinq fenêtres, deux dans les longs pans, trois dans le mur du fond ; les contreforts du mur oriental sont semblables à ceux du mur occidental. Les cinq fenêtres de cette partie de l'église sont voûtées en tiers-point très obtus ; elles accusent une époque de quelques années plus récente que celle de la nef et du chœur ; ce serait donc au XII^e siècle qu'il faudrait attribuer cette partie de l'église.

Les contreforts du chœur et du sanctuaire étant peu saillants, les tirants en bois, qui étaient en mauvais état, ont été remplacés en 1875 par des tirants en fer rond qui traversent le chœur à la naissance du plein cintre. La corniche dans la partie ancienne qui subsiste est aussi très simple : c'est un cordon en grès d'une seule assise présentant un chanfrein. Un clocher existait entre la nef et le chœur ; il a été refait près du mur occidental il y a une quarantaine d'années.

Nous ne savons pas quelle était la décoration intérieure des murs. L'église était-elle revêtue de peintures

comme celle de Brinay (Cher) à peu près de même époque ? Nous avons appris qu'on en voyait des traces encore vers 1872 ; c'est alors que la voûte a été recouverte d'un enduit de plâtre blanc entretenu jusqu'à nos jours.

Vitraux

Les fenêtres des églises du XII^e siècle étaient souvent garnies de verres unis, à ton verdâtre, enchâssés dans un réseau de plomberie ; les vitraux peints étaient plus rares. C'est de ceux-ci que l'église d'Orçay dut être embellie dès le XIII^e siècle. En 1875, M. Chauvallon, architecte départemental, chargé de la restauration de l'édifice, en découvrit, dans une des fenêtres de l'abside, un très précieux fragment que le tabernacle monumental, dont nous parlerons plus loin, avait masqué, mais en même temps protégé. Il a été réparé par une remise en plomb et placé dans la fenêtre nord de la travée de la nef qui précède le chœur. Ce fragment offre le plus haut intérêt au point de vue artistique et archéologique.

Il a 0^m35 de largeur et est conservé sur une hauteur de 0^m46. Il représente une Vierge Mère assise sur une sorte de banquette recouverte d'étoffe à bandes rouges et vertes avec dessins. La Vierge, ceinte d'une couronne d'or et tenant une pomme dans sa main droite, entoure du bras gauche son fils, assis lui-même sur son genou. L'Enfant divin lève la main droite pour bénir et porte, dans la main gauche, le livre des Evangiles dont le plat est orné d'espèces de cabochons. Au-dessus et au-dessous de ce fragment de vitrail, la fenêtre est garnie de grilles modernes à rosaces rouges semblables à celles qui ont été placées, à la même époque, dans les fenêtres de la nef et du chœur.

A droite et à gauche du groupe, cinq bandes horizon-

tales de verre alternativement blanc et jaune sont recouvertes par une peinture sépia clair sur verre blanc et bistre sur verre jaune, ce qui donne les lettres, par lignes successivement argent et or, de l'inscription suivante :

PH..... | ARCHIE || P BITUR | ICEN D || EDICAV E | CCLEA I ||
 STA TEP | S HERVE || I PRE | SBITI ||

Les caractères de cette inscription, sa graphie, la facture de l'œuvre, tout révèle le style et l'époque du XIII^e siècle et fait considérer ce vitrail comme de même époque, sinon plus ancien, que les vitraux de la deuxième nef de notre cathédrale représentant la suite des saints archevêques de Bourges, depuis saint Ursin jusqu'à saint Guillaume.

Le texte mérite une attention toute particulière. Les deux lettres PH, sur la première bande, suivies d'une lacune provenant d'une cassure, que le réparateur n'a heureusement comblée qu'avec un verre de teinte neutre, indiquent le prénom ainsi abrégé de l'archevêque. Or, d'après la chronologie du diocèse, ce prénom ne peut être que celui du bienheureux Philippe Berruyer, transféré de l'évêché d'Orléans sur le siège de Bourges en 1236, et qui mourut en 1260 au château de Turly, d'où son corps fut rapporté pour être inhumé dans le chœur de la cathédrale.

Le prélat consécrateur est donc sûrement identifié, et l'inscription peut se transcrire ainsi jusqu'au commencement de la quatrième ligne :

PHILIPPUS ARCHIEPISCOPUS BITURICENSIS DEDICAVIT
 ECCLESIAM ISTAM

Le reste du texte soulève un double problème à la fois philologique et liturgique. Les lettres TEP paraissent bien exprimer par abréviation le mot *tempore*, ainsi

que l'a pensé M. l'abbé Sergent qui, le premier, a décrit et expliqué le vitrail (1), et avec lui nous lirions :

TEMPORE HERVEI PRESBITERI

Mais pour adopter cette leçon, il faut négliger le signe en forme d'un s couché, par rapport à la ligne horizontale de l'inscription, dans le morceau de verre qui paraît provenir d'une cassure et qui remplit le commencement de la portion de bande faisant suite à TEP, de l'autre côté du groupe. Bien que ce signe, entamé à sa base par la coupure du verre, diffère un peu des deux autres s que contient le texte, dont l'ensemble, tout en appartenant à un même alphabet, présente quelques variétés de formes et de dimensions explicables quand on constate que les lettres ont été obtenues par un grattage de la peinture, il semble difficile d'y voir un ornement employé par le peintre pour garnir un vide naturel ou accidentel dans l'inscription, car celle-ci est tout entière d'une sévère simplicité. On peut remarquer qu'un vide à peu près de même grandeur existe dans la partie droite de la deuxième bande. Au surplus, le fond du morceau de verre est de même teinte que le reste de la bande, et cette circonstance permet de croire qu'il en provient.

Si l'on admet qu'il s'agit bien d'une lettre, l's peut être considéré comme un sigle représentant l'initiale du mot *sancti*, et compléterait ainsi l'inscription :

TEMPORE SANCTI HERVEI PRESBITERI

A la vérité, le mot *festo* conviendrait mieux que celui

(1) *Semaine religieuse du Berry*, 1877 (pp. 144-145). L'auteur de l'article signalait aussi deux autres fragments de vitraux maintenant superposés dans une fenêtre de la même travée de la nef, côté sud, et dont nous disons un mot ci-après ; ils étaient autrefois dans les deux fenêtres de l'abside. C'est également M. l'abbé Sergent qui a reconnu, sous l'enduit de plâtre, la trace d'anciennes peintures.

de *tempore* pour la commémoration d'un saint. Pour justifier l'emploi de ce dernier mot et faire tomber l'hypothèse de *sancti*, faudrait-il admettre que l's répété de l'autre côté du groupe terminerait l'abréviation commencée avec TEP pour *temporibus*, au lieu de la forme normale de *tempore* ?

En définitive, avec l's, l'inscription a le sens d'une dédicace à saint Hervé prêtre, et abstraction faite du sigle, on a simplement l'indication du prêtre de la paroisse au temps duquel le vitrail a été posé.

L'habitude de mentionner les titulaires des églises dans les actes commémoratifs a pu être suivie dès le XIII^e siècle à Orçay. Mais la trace de cet usage dans un vitrail serait très rare.

Quelle que soit l'hypothèse à laquelle on s'arrête : mention du curé ou honneur au saint, il faut noter que le nom d'Hervé, aujourd'hui peu répandu dans la contrée, paraît avoir été commun aux XII^e et XIII^e siècles. On compte parmi les seigneurs de Vierzon : Hervé I^{er} au XII^e siècle, Hervé II puis Hervé III au commencement et à la fin du XIII^e (1). La collégiale de Châtillon-sur-Indre, avait un chanoine du même nom également au XIII^e siècle (2). A la même époque, un Hervé 3^e du nom, comte de Nevers, était possesseur de la seigneurie de Saint-Aignan (3). En 1270-1288, la vicairie de Sainte-Solange avait pour titulaire *Herveus*, dit *focum* (4). Il est possible que la paroisse d'Orçay ait possédé un curé Hervé, de lignée honorable, qui aurait été le bienfaiteur de l'église. D'autre part, nous savons que l'église d'Orçay est placée sous le vocable de saint

(1) LA THAUM., *Hist. de Berry*, t. V, ch. 44, 45, 47.

(2) *Ibid.*, t. IX, ch. 37.

(3) *Ibid.*, t. VIII, ch. 49. RAYNAL, *Hist. du Berry*, t. II, p. 569.

(4) BUHOT DE KERSERS, *Statist. mon.*, t. VIII, p. 46.

Ursin ; mais avec le premier apôtre du Berry comme patron principal, l'archevêque Philippe Berruyer a pu donner à l'église saint Hervé comme patron secondaire (1). Saint Hervé, mort dans le vi^e siècle et dont la fête se célèbre le 17 juin au diocèse de Léon en Bretagne, figure dans les hagiographies précisément avec la qualification de prêtre ainsi que celle d'exorciste. Un autre saint Hervé, confesseur, mort vers 1130, est honoré à Chalonne en Anjou sous la date du 17 juillet (2).

Nous ne ferons que mentionner les deux autres fragments de vitraux réunis dans la fenêtre sud de la nef, à l'opposé de la précédente, et qui représentent : l'un saint Jean-Baptiste portant l'agneau, l'autre sainte Catherine d'Alexandrie avec la roue de son supplice.

Ces vitraux, qui semblent dater du xv^e siècle, ne sont pas d'un bon artiste.

Cloche

La cloche de l'église d'Orçay est datée de 1558 ; elle a 0^m76 de diamètre sur 0^m64 de hauteur et porte deux

(1) RAYNAL (*Hist. du Berry*, tome II, p. 328) dit :

L'archevêque Philippe avait un frère et un neveu : Archambault et Etienne Berruyer, qui possédaient de grandes propriétés dans cette contrée de Sologne et habitaient l'une d'elles nommée le Mas Giraud. A la mort d'Etienne, Philippe, chargé par son neveu de disposer de ses biens, institua une rente pour un anniversaire dans la chapelle du Mas Giraud : *Maso Giraudi*. (Arch. de l'Indre, fonds de Barzelle, 10^e liasse.) L'auteur pense que c'est le lieu qui porte le nom de Migereau ? sur la carte de Cassini. Migereau est sur les bords de la Sauldre près de la Ferté-Imbault. Est-ce aux visites fréquentes de Philippe dans cette contrée qu'il faut attribuer la dédicace de l'église d'Orçay qui existait depuis plus d'un siècle ?

(2) On trouve encore parmi les personnages de ce nom n'étant pas au rang

cercles d'inscriptions entre lesquels existent quatre cartouches représentant le Christ, la Vierge, saint Jean-Baptiste et saint Michel archange. Au-dessous de ces cercles, une grande croix, composée de frises de feuillages, repose sur un gradin formé par des bandes portant des fragments de l'inscription et des frises de feuillages tirées du deuxième cercle.

Le premier cercle porte, en lettres minuscules de 0^m 045 du xvi^e siècle :

† ihs ma † sancta maria ora pro nobis † lan mil v^e lviij †

Le deuxième cercle porte, en lettres plus petites :

ave maria te deu[m] laudam[us] (*frise*) cristine gouais te deu[m]
laudam[us] (*frise*).

avec l'invocation de la Vierge trois fois répétée. Les mots de Christine Gouais, précédés de *te deum laudamus*, semblent avoir été une façon d'indiquer la donatrice. Cette désignation n'est du reste appuyée par aucun document historique. On ignore si la cloche a été fondue pour l'église ou si elle y a été transportée dans des circonstances particulières. On peut noter, toutefois, que le nom patronymique qu'elle nous a conservé appartient au vocabulaire des mots vulgaires du Berry (1).

Quant aux répétitions, rappelons que les fondeurs

des saints le vénérable Hervé, diacre, chanoine et trésorier de Saint-Martin-de-Tours, honoré dans cette ville, mort vers 1024. (*Martyrologe universel*, par de Saint-Allais, Paris, 1823.)

(1) V. *Glossaire du Centre*, par le C^{te} Jaubert. *Gouais* est le nom d'un cépage autrefois assez répandu dans la province et qui, de même que beaucoup d'autres végétaux, a, sans doute, servi à désigner des familles. C'est ainsi que nous avons les *Pinet*, *Pinot* ou *Pinault*, des noms d'un autre cépage.

n'avaient pas toujours avec eux tous les éléments nécessaires à leurs travaux ; lorsque la place était réduite, ils mettaient les abréviations ; s'ils avaient une surface plus grande à garnir, ils intercalaient des frises d'ornements ; enfin, pour les formules qui se répétaient, ils employaient des matrices d'une seule pièce.

On voit que pour la cloche que nous examinons ils manquaient de caractères de même taille ; aussi trouvons-nous dans le deuxième cercle d'inscriptions trois types de lettres. Afin de les égaliser, ils combinaient l'emploi des plus petites avec une mince frise, qu'on distingue au-dessus et au-dessous des séries de ces lettres.

La petite croix sur pied, qui sert à ponctuer les inscriptions, est aussi utilisée pour former les extrémités de la grande croix.

Les quatre cartouches entre les deux cercles représentent : —

1° Un Christ de pitié, le torse squelettique et entouré des instruments de la passion ; on distingue la croix, le marteau, les tenailles, les verges de la flagellation, la lanterne, les dés, le coq, etc. ;

2° La Vierge Mère avec l'Enfant Jésus ;

3° Un saint Michel Archange perçant la tête du dragon avec sa lance. L'encadrement de ces trois cartouches est le même ;

4° Un saint Jean-Baptiste qui porte l'agneau nimbé. L'encadrement diffère des autres ; c'est une arcature en accolade garnie de crochets.

On constate beaucoup de similitude d'ornementation entre la cloche d'Orçay et celle que l'église de Notre-Dame de Montluçon possède, portant le *Te deum laudamus*, et la cloche de l'Hôtel de ville d'Alençon. Cette

dernière a fait l'objet d'un très complet et très savant mémoire de M. l'abbé Legros, curé d'Arconnay (1).

On ne saurait toutefois inférer de cette similitude que les trois pièces sont du même fondeur. Il est vrai que ces artistes, ordinairement de Lorraine, se déplaçaient au loin, en emportant avec eux leurs matrices. Mais des chefs d'ateliers différents pouvaient se servir de moules épigraphiques analogues.

La cloche d'Alençon, d'ailleurs plus grosse que celle d'Orçay, a 0^m 90 de diamètre ; les abréviations dans son texte ne sont pas aussi nombreuses. Les écus des donateurs, qu'elle porte, montrent, à défaut d'une date, qu'elle est contemporaine de celle d'Orçay. Les quatre cartouches dont elle est ornée figurent :

1° Le Christ issant du tombeau, qui ressemble beaucoup à celui d'Orçay ; les instruments de la passion varient un peu ;

2° La Vierge Mère ressemblant aussi à celle d'Orçay ;

3° Le saint Michel Archange, qui a plus d'attributs que celui d'Orçay.

Le quatrième personnage de la cloche d'Orçay n'existe pas dans celle d'Alençon.

La grande croix, plus importante, est composée des mêmes éléments que celle d'Orçay. M. Berthelé, l'éminent campanographe qui a eu communication des empreintes de notre cloche, trouve très particulière la façon dont les fondeurs ont formé l'abréviation de *deum*.

Autel et Tabernacle

Le sanctuaire de la petite église d'Orçay renferme un autel en bois sculpté et doré avec un tabernacle très

(1) V. *Bullet. de la Soc. histor. et archéol. de l'Orne*, t. XXXI, oct. 1912.

important et très riche, aussi en bois sculpté et doré. Ce tabernacle, surmonté d'un campanile d'égale richesse, est porté par des colonnes torsées ornées de branches de vigne avec leurs raisins ; deux consoles épaulent cet édifice. Son style est celui de la fin du xvii^e siècle.

Ce beau meuble n'a probablement pas été exécuté pour la modeste église de campagne qu'il décore aujourd'hui et qui était très pauvre à cette époque. Nous pensons plutôt que pendant la Révolution, quand tout le mobilier des églises a été confisqué, la paroisse d'Orçay où le culte, dit-on, n'avait pas été interrompu, sut acquérir cette pièce pour une somme minime.

C'est dans ces conditions que l'église de Salbris, du même canton, a été dotée de l'admirable *Pietà* sculptée en pierre, de Germain Pilon ou de son école, provenant de l'église des Bénédictins de Bourges (1). Une semblable bonne fortune aura pu échoir à Orçay parmi les épaves de la riche abbaye de Saint-Pierre de Vierzon.

Clochette du sonneur ambulant

Dans le mobilier de l'église d'Orçay il existe une petite cloche, à manche venu de fonte avec elle, qui a 0^m 125 de gueule sur 0^m 21 de hauteur et qui paraît fondue en même temps que la cloche. Trop grosse pour servir la messe, elle est bien en main pour sonner en marchant. On l'utilise les jours de la Semaine sainte pendant lesquels les clochers restent muets. Ne fût-elle pas aussi jadis la sonnette du clocheteur ou recommandeur des morts ?

Il existe à l'église de Poix (Somme) un instrument

(1) V. Paul Gauchery, *Mémoires des Antiquaires du Centre*, XXVI^e vol. 1903.

12 L'ÉGLISE D'ORÇAY ET SON MOBILIER HISTORIQUE

analogue qualifié de clochette des trépassés, de dimensions un peu plus grandes ($0^m 165 \times 0^m 27$), dont se servait encore il y a cinquante ans le clocheteur qui parcourait la paroisse. Cette clochette porte une inscription indiquant son usage, son donateur, son fondeur et la date de 1582 (1).

PAUL ET ROBERT GAUCHERY.

(1) V. une intéressante notice sur cette clochette publiée dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie (1911, 2^e trimestre).

